

E.2.1 ACTION EN FAVEUR DU SPORT

3

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES PISCINES

pour l'apprentissage
de la natation des collégiens
« de la 6^{ème} au savoir nager »



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Aider les collectivités qui assument les frais de fonctionnement d'une piscine ouverte aux scolaires, dans le cadre de l'apprentissage de la natation pour les collégiens « de la 6^{ème} au savoir nager »

BÉNÉFICIAIRES

Communes ou Groupement de Communes

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

- Nombre d'élèves accueillis en 6^{ème}
- Maximum 20 séances par année scolaire

TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Crédit réparti par la Commission Permanente
Plancher de subvention : 75 €.

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

Formulaire spécifique

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Sports
Service des Partenariats

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Date fixée chaque année

E2

